

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026 à 17 h 30

Ressources Humaines, Prévention et Dialogue social

15. Créations de poste auprès de la DRH, de la DGST, du cabinet du Maire, de la direction de l'éducation et des emplois saisonniers

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources humaines, prévention et dialogue social » du 4 mai 2026,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 février 2025,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'emplois :

La création d'un emploi de coordinateur paie et carrières à temps complet pour réaliser notamment les missions suivantes :

- Assurer un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des gestionnaires paie et carrières,
- Contrôler la bonne application de la réglementation et des procédures internes,
- Garantir la bonne exécution, l'optimisation et la conformité des processus de paie, de gestion de carrière et du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) au sein de la collectivité

Cet emploi est ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Adjoint administratif principal de 1ère classe,

- Rédacteur principal de 2ème classe,
- Rédacteur principal de 1ère classe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-1545

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

Publication : 15/06/2026

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Cet emploi fait partie du groupe de fonctions suivants : B3 Poste d'instruction avec expertise, animation, gestionnaire, enseignement artistique ou C2 Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

Cet emploi est éligible au versement des IHTS, le tableau des emplois et des effectifs est mis à jour en conséquence.

La création d'un emploi d'assistant administratif à temps complet pour réaliser notamment les missions suivantes :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Organiser et planifier des rendez-vous
- Assurer le suivi logistique des déplacements
- Suivre les notes de frais
- Gérer l'organisation des commissions générales et des réunions de municipalité
- Participer à l'organisation d'évènements

Cet emploi est ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Rédacteur,
- Rédacteur principal de 2ème classe,
- Rédacteur principal de 1ère classe

Cet emploi fait partie du groupe de fonctions suivants : B3 Poste d'instruction avec expertise, animation, gestionnaire, enseignement artistique ou C2 Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

Cet emploi est éligible au versement des IHTS, le tableau des emplois et des effectifs est mis à jour en conséquence.

La création d'un emploi technicien études et travaux VRD à temps complet pour réaliser notamment les missions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Elaborer des études de faisabilité.

014-200060176-20260615-15-DE Constituer des documents de présentation et graphiques des projets (plans, détails, etc.).

Accusé certifié exécutoire Estimer les coûts et vérifier la faisabilité technique et financière.

Réception par le préfet : 15/06/2026
Publication : 15/06/2026 des pièces techniques et administratives en lien avec le service Commande Publique.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

- Rédiger des cahiers des charges relatifs aux études préalables ou prestations d'études externalisées et assurer le suivi des prestations.
- Monter les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager, Déclaration Préalable, Déclaration de Travaux, etc.).
- Assurer une veille réglementaire et technique.
- Participer aux procédures de consultation des entreprises.
- Rédiger le rapport d'analyse des offres et participer aux commissions d'appel d'offres.
- Préparer et suivre les chantiers (réunions, PV de chantiers) et suivre l'exécution des travaux.
- Vérifier et gérer le budget de l'opération.
- Assurer la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations.

Cet emploi est ouvert sur les grades suivants :

- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal
- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe

Cet emploi fait partie du groupe de fonctions suivants : B3 Poste d'instruction avec expertise, animation, gestionnaire, enseignement artistique ou C2 Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

Cet emploi est éligible au versement des IHTS, le tableau des emplois et des effectifs est mis à jour en conséquence.

La création d'un emploi d'apprenti jardinier à temps complet pour réaliser notamment les missions suivantes :

- Effectuer l'ensemble des préparations de sols (terrassement, labour, dressage de surfaces),
- Assurer le suivi et l'entretien des espaces verts publics (surfaces engazonnées, minérales et végétales),
- Effectuer les semis de gazon et plantations diverses,
- Assurer les traitements curatifs et préventifs,
- Nettoyer et effectuer l'entretien de premier niveau des équipements (outils, machines et véhicules) spécifiques au domaine d'activité,
- Préserver la qualité du site et prévenir les risques,
- Assurer la propreté du domaine communal (ramassage de détritux, de feuilles...),
- Assurer la réalisation et le suivi de diverses créations (fleurissement saisonnier, plantation, engazonnement, décor éphémère...)
- Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents
- Participer et contribuer aux activités de production.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Sur la base de l'article L332-23-2°, la création des emplois non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activité :

- Deux emplois d'adjoint administratif à temps complet pour la direction de l'éducation
- Un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 27h30 par semaine pour le musée
- Douze emplois d'adjoint technique à temps complet pour la direction générale des services techniques
- Un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet pour la médiathèque
- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour le service citoyenneté et formalités administratives
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet pour le magasin

Ces emplois font partie du groupe de fonctions suivants : C3 Emplois saisonniers

Ces emplois sont éligibles au versement des IHTS, le tableau des emplois et des effectifs est mis à jour en conséquence.

Un accroissement temporaire avait été délibéré pour la Direction des ressources humaines. Au vu des candidatures reçues, des entretiens réalisés et de l'évolution du contexte, il est proposé de modifier l'intitulé du poste et les missions. Le support précédemment délibéré sera supprimé. Ainsi, il est proposé de créer sur la base de l'article L332-23-1°, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de chargé de mission RH à temps complet pour une durée d'un an pour réaliser notamment les missions suivantes :

- Assurer la dématérialisation des process RH
- Rédiger des procédures
- Accompagner les services dans les évolutions des pratiques RH
- Assurer un soutien administratif
- Réviser le document unique et décliner le PAPRI Pact

Cet emploi est ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Rédacteur,
- Rédacteur principal de 2ème classe,
- Rédacteur principal de 1ère classe

Cet emploi fait partie du groupe de fonctions suivants : B3 Poste d'instruction avec expertise, animation, gestionnaire, enseignement artistique ou C2 Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1.

Cet emploi est éligible au versement des IHTS, le tableau des emplois et des effectifs est mis à jour en conséquence.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Considérant l'avis favorable de la Commission ressources humaines, prévention et dialogue social du 4 mai 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 26 mai 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Le Maire de VIRE NORMANDIE
ascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent : 0

Le 5 juin 2026 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 mai 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>			
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques SALLARD
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Maïlys		<input checked="" type="checkbox"/>		Hélène LEPRINCE
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTEL Jeanne	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 05/06/2026
Publication : 15/06/2026

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
MORIN Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
MORVAN Carolina		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Mary RIVOALLAN
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/15 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.